

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	40 100,00		40 100,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	540 668,00		540 668,00
73	Impôts et taxes	393 165,00		393 165,00
74	Dotations, subventions et participations	276 996,00		276 996,00
75	Autres produits de gestion courante	25 300,00	0,00	25 300,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	6 737,83	6 737,83
	Recettes de fonctionnement - Total	1 276 229,00	6 737,83	1 282 966,83

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE 476 947,93

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 1 759 914,76

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	118 784,00	0,00	118 784,00
13	Subventions d'investissement	482 116,00	0,00	482 116,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	100 000,00	0,00	100 000,00
18	Compte de liaison : affectation (7)	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	2 257,92	2 257,92
22	Immobilisations reçues en affectation (5) (8)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissements des immobilisations		40 421,74	40 421,74
45..	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		214 517,28	214 517,28
024	Produits des cessions d'immobilisations	15 360,00		15 360,00
	Recettes d'investissement - Total	716 260,00	257 196,94	973 456,94

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE 0,00

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068 0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 973 456,94

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.